

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 15-2019**

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2019

**Boucllement des préavis N° 24-2014 et N° 21-2017
Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais,
Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney - Aménagements routiers,
renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs
d'évacuation des eaux**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but d'informer votre Conseil de la fin du projet susmentionné et de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour sa réalisation.

En date du 19 novembre 2014, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 7'341'930.00 TTC destiné à couvrir les frais liés au préavis N° 24-2014 cité en titre.

En date du 22 novembre 2017, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 890'000.00 TTC (cf. préavis N° 21-2017) destiné à couvrir les frais de dépassement relatifs au préavis N° 24-2014 mentionné sous rubrique.

Les travaux ont débuté en mars 2015 et se sont achevés en octobre 2018 par la démolition et la reconstruction du mur en limite de propriété et l'adaptation du couvert de la parcelle N° 888.

Les objectifs de mise en conformité des réseaux communaux ont été atteints avec succès.

Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 8'063'778.89 TTC, ce qui représente une non-dépense de CHF 168'151.11 TTC.

Il est à noter que les recettes nettes suivantes sont à déduire de la dépense à amortir :

- CHF 18'132.00 TTC provenant de la subvention de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA),
- CHF 20'046.25 TTC provenant de la participation financière de la société Rainford VD SA, propriétaire de l'immeuble situé à l'av. Général Guisan 45 A, pour la modification de la signalisation lumineuse à l'intersection des avenues de Villardin et Général Guisan.

- CHF 24'729.60 TTC provenant de la subvention pour l'assainissement du bruit routier versée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Elle concerne le revêtement phonoabsorbant posé aux avenues de Villardin et Général Guisan et l'extension de la zone 30 à l'av. des Tilleuls.

Par conséquent, le total de la dépense nette de CHF 8'000'871'04 TTC imputé aux comptes des préavis N° 24-2014 et N° 21-2017 sera amorti de la manière suivante dès le 1^{er} janvier 2020 :

- a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;
- b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
- c) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension ;
- d) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public ;
- e) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
- f) par annuités égales sur 15 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux ordures ménagères et déchets.
- g) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux aménagements urbains.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 27 novembre 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  Le secrétaire 

G. Reichen  Ph. Steiner

The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE DE PULLY' around the perimeter. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two stars. Below the shield is a banner with the words 'LIBERTE PATRIE'.